



Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2024	01	10	02	Tarifs 2024 - Camping municipal	7.1.4	Tarifs des services publics

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme) DÉCISION DU MAIRE N°2024-02

Le Maire de la commune de Saint-Vallier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22-2° et L.2331-1 à L.2331-4,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2125-1,

VU la délibération du Conseil Municipal n°202_12_18_02 du 18 décembre 2023 portant modification de la délégation de fonctions au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : La Décision du Maire n°2023-06 du 08 mars 2023 est annulée et remplacée par la présente décision.

ARTICLE 2 : De différencier les tarifs du Camping municipal Les Îles de Silon selon les périodes suivantes :

- ❖ Basse saison : mars, avril, mai, juin, septembre, octobre.
- ❖ Haute saison : juillet, août.
- ❖ Basse saison : du lundi 25 mars 2024 au vendredi 5 juillet 2024 et du lundi 2 septembre au dimanche 13 octobre 2024.
- ❖ Haute saison : du samedi 6 juillet 2024 au dimanche 1^{er} septembre 2024

ARTICLE 3 : De fixer les tarifs municipaux du Camping Les Îles de Silon comme suit, pour la saison 2024 :

EMPLACEMENTS		
CATÉGORIE	Tarifs TTC en €	
	Basse Saison	Haute Saison
Adulte	3.40 €	4.00 €
Enfants + de 13 ans	3.40 €	4.00 €
Enfants 7 – 12 ans	2.00 €	2.70 €
Enfants 3 – 6 ans	1.50 €	1.80 €
Bébé 0 - 2 ans	Gratuit	Gratuit

La présente décision peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 026-212603336-20240110-2024_02-AR



Emplacement caravane + véhicule ou camping-car	22 €	25.50 €
Forfait KAZAVELO 2 personnes avec lits inclus	18.50 €	21.50 €
Forfait KAZAVELO 1 personne avec lits inclus	8.00 €	9.50 €
Forfait cyclo/piéton (1 tente, 1 personne, 1 vélo)	4.00 €	4.00 €
Electricité 10A	3.20 €	3.20 €
Electricité 6A	2.00 €	2.00 €
Animaux domestiques	5.50 €	8.50 €
Garage Mort (sous réserve d'acceptation de la direction)	2.50 €	2.50 €
Véhicule supplémentaire ou remorque		

BUNGALOWS		
CATÉGORIE	Tarifs TTC en €	
	Basse saison	Haute saison
BUNGALOW "RHÔNE" (O'HARA 784) : 2 chambres, terrasse Prix à la semaine	315.00 €	441.00€
BUNGALOW "GALAURE" (O'HARA 784) : 2 chambres, terrasse Prix à la semaine	315.00 €	441.00€
BUNGALOW "COTEAU" (O'HARA 734) : 2 chambres Prix à la semaine	283.50 €	378.00 €
BUNGALOW "VERGER" (O'HARA 734) : 2 chambres Prix à la semaine	283.50 €	378.00 €
BUNGALOW "RHÔNE" ET "GALAURE" : 2 nuits	100.00 €	140.00€
BUNGALOW "RHÔNE" ET "GALAURE" : 3 nuits	150.00€	210.00 €
BUNGALOW "RHÔNE" ET "GALAURE" : 4 nuits	200.00 €	280.00
BUNGALOW "COTEAU" ET "VERGER" : 2 nuits	90.00€	120.00 €
BUNGALOW "COTEAU" ET "VERGER" : 3 nuits	135.00 €	180.00
BUNGALOW "COTEAU" ET "VERGER" : 4 nuits	180.00€	240.00 €
BUNGALOW "RHÔNE" ET "GALAURE" : Prix pour une nuit supplémentaire suite à location	50.00€	70.00 €
BUNGALOW "COTEAU" ET "VERGER" : Prix pour une nuit supplémentaire suite à location	45.00 €	60.00 €

La présente décision peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Arrhes : 30% du prix du séjour (versées lors de la réservation).

Si la réservation est annulée, les arrhes versées ne seront pas restituées.

Le solde du séjour est payable d'avance lors de la prise de la location.

Le solde du séjour est payable 25 jours avant le début du séjour.

Cautiion : 150€

Elle est versée à l'entrée dans les lieux contre remise d'un reçu.

Pour toute réservation de location, une caution de 150€ vous sera demandée pour couvrir les éventuels dégâts ou les éventuels travaux de nettoyage. Ce dépôt de garantie est exigé au client le jour de la remise des clés. Le règlement de la caution pourra être effectué en espèces ou en carte bancaire, via l'application Protection Libre des Biens et Services sur un terminal de paiement.

Elle est restituable en fin de séjour.

Ménage : le ménage est à la charge du locataire.

Un forfait de 40€ sera facturé si le nettoyage n'est pas jugé satisfaisant lors de l'état des lieux sortant.

ÉQUIPEMENTS		
CATÉGORIE	Tarifs TTC en €	
	Basse Saison	Haute Saison
Jeton de Lave-linge	4,00 €	4,00 €
Dosette de lessive	0,50 €	0,50 €
Adaptateur électrique	12,00 €	12,00 €
Pack confort : location de draps (2 parures) + plancha	12 € /séjour	12 € /séjour
Draps jetables – parure 2 places	7,50 € / séjour	7,50 € / séjour
Draps jetables – parure 1 place	6,00 € / séjour	6,00 € / séjour
Location de plancha	5,00 € / jour	5,00 € / jour

ARTICLE 4 : Les présents tarifs peuvent être consultés dans les locaux de la mairie pendant les jours et heures ouvrables dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Vallier est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Saint-Vallier, le 10 janvier 2024

Pierre JOUVET,
Maire



La présente décision peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux

- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.